



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

RÉGION  
AUVERGNE-RHÔNE-ALPE  
S

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°84-2018-039

PUBLIÉ LE 19 MARS 2018

# Sommaire

## **84\_DRFIP\_Direction régionale des finances publiques d'Auvergne-Rhône-Alpes**

84-2018-02-07-015 - DRFiP69\_SIPLYONBRON\_2018\_02\_07\_26. Délégation de signature (2 pages)

Page 3

## **84\_SGAR\_Secrétariat général pour les affaires régionales d'Auvergne-Rhône-Alpes**

84-2018-03-19-001 - Arrêté préfectoral n° 2018-80 du 19 mars 2018 portant délégation de signature aux responsables et agents du centre de services partagés régional Chorus pour l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses. (5 pages)

Page 5

Direction régionale des finances publiques  
Auvergne-Rhône-Alpes et département du Rhône

Service des Impôts des Particuliers  
de LYON-BRON

## Arrêté portant délégation de signature

DRFiP69\_SIPLYONBRON\_2018\_02\_07\_26

Le comptable, Jean-Charles BARD, responsable du service des impôts des particuliers de Lyon – Bron.

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247, L. 257 A et R\* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

### Arrête :

#### Article 1<sup>er</sup>

Délégation de signature est donnée à Mme. AMY Christine et Mme ROBERTO-SAVATTEZ Stéphanie adjoints au responsable du service des impôts des particuliers de Lyon-Bron, à l'effet de signer :

1°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, sans limitation de montant ;

2°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

a) les avis de mise en recouvrement ;

b) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

c) tous actes d'administration et de gestion du service.

#### Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office et, en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet :

1°) dans la limite de 15 000 € et 60 000 € en cas d'empêchement du responsable, aux inspecteurs des finances publiques désignés ci-après :

Mme AMY Christine	Mme ROBERTO-SAVATTEZ Stéphanie
-------------------	--------------------------------

2°) dans la limite de 10 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie B désignés ci-après :

<b>Mme BRITTI Martine</b>	<b>Mme BONARDI Béatrice</b>	<b>Mme SANCHEZ Fabienne</b>
<b>Mme OUDRY Asmik</b>	<b>Mme LAZRAG Sabrina</b>	<b>Mme LUMINET Isabelle</b>
<b>Mme VAUTTIER Marjorie</b>		

3°) dans la limite de 2 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie C désignés ci-après :

<b>M. COUET Jean-Baptiste</b>	<b>M. JOURDAN Vincent</b>	<b>Mme TOGNET Céline</b>
<b>Mme TAHIR Fatima</b>	<b>M. LECROC Ludovic</b>	<b>Mme MARCHAL Lorraine</b>
<b>M. VITRY Paul</b>	<b>M. REBILLARD Christopher</b>	<b>Mme MARIN Chloé</b>
<b>Mme SANSON-LIOT Aurélie</b>	<b>M MAZAS Brice</b>	<b>TOUIDJINE Mélissa</b>

### Article 3

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, dans les limites de durée et de montant indiquées dans le tableau ci-après ;

2°) les avis de mise en recouvrement ;

3°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ;

aux agents désignés ci-après :

<b>Nom et prénom des agents</b>	<b>grade</b>	<b>Durée maximale des délais de paiement</b>	<b>Somme maximale pour laquelle un délai de paiement peut être accordé</b>
<b>Mme AMY Christine</b>	<b>Inspecteur</b>	<b>Un an</b>	<b>60 000€</b>
<b>Mme ROBERTO-SAVATTEZ Stéphanie</b>	<b>Inspecteur</b>	<b>Un an</b>	<b>60 000€</b>
<b>Mme DUGOURD Sylvie</b>	<b>Contrôleur</b>	<b>Six mois</b>	<b>5 000€</b>
<b>Mme FAYOLLE Christiane</b>	<b>Contrôleur</b>	<b>Six mois</b>	<b>5 000€</b>
<b>M LEBBAL Bachir</b>	<b>Contrôleur</b>	<b>Six mois</b>	<b>5 000€</b>
<b>Mme THEBAULT Magali</b>	<b>Contrôleur</b>	<b>Six mois</b>	<b>5 000€</b>
<b>M. MORISSE David</b>	<b>Contrôleur</b>	<b>Six mois</b>	<b>5 000€</b>
<b>Mme VAUTTIER Marjorie</b>	<b>Contrôleur</b>	<b>Six mois</b>	<b>5 000€</b>
<b>Mme LUMINET Isabelle</b>	<b>Contrôleur</b>	<b>Six mois</b>	<b>5 000€</b>
<b>M. FOUILLOUX Jean Pierre</b>	<b>Agent</b>	<b>Trois mois</b>	<b>2 000€</b>
<b>M. LECROC Ludovic</b>	<b>Agent</b>	<b>Trois mois</b>	<b>2 000€</b>
<b>Mme DIOP Ayan</b>	<b>Agent</b>	<b>Trois mois</b>	<b>2 000€</b>
<b>Mme FONTELLINE Muriel</b>	<b>Agent</b>	<b>Trois mois</b>	<b>2 000€</b>

*Les délégataires ci-dessus désignés peuvent prendre des décisions à l'égard des contribuables des services suivants : SIP de Lyon-Bron et SIP de Lyon-Est.*

### Article 4

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département du Rhône.

A BRON, le 07 février 2018

Le comptable,

Responsable de Service des Impôts des Particuliers,

Jean-Charles BARD



## PRÉFET DE LA REGION AUVERGNE-RHONE-ALPES

Secrétariat général pour les affaires  
régionales

Service de la modernisation et de la  
coordination régionale

Lyon, le 19 mars 2018

### **ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N° 2018-80**

**portant délégation de signature aux responsables et agents du centre de services partagés régional  
Chorus pour l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses**

### **LE PRÉFET DE LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES, PRÉFET DU RHÔNE**

Vu la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la République ;

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu la loi organique n° 2001-692 du 1<sup>er</sup> août 2001 modifiée relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret n° 2015-510 du 7 mai 2015 portant charte de la déconcentration ;

Vu le décret du 11 octobre 2017 nommant Monsieur Stéphane BOUILLON en qualité de préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes, préfet de la zone de défense et de sécurité Sud-Est, préfet du Rhône ;

Vu les décisions préfectorales affectant le personnel au sein des services de la préfecture du Rhône ;

Sur proposition du secrétaire général pour les affaires régionales ;

### **ARRÊTE :**

**Article 1** : Délégation de signature est donnée à Madame Béatrice BESANCON-MATILE, attachée principale, chef du centre de services partagés régional Chorus à la préfecture du Rhône, pour les actes suivants :

- la validation dans Chorus des engagements juridiques, engagements de tiers et titres de perception ;
- la certification du service fait dans Chorus ;
- la validation dans Chorus des demandes de paiement ;
- la signature des ordres de payer transmis au service facturier du bloc 1 à la direction régionale des finances publiques de Auvergne-Rhône-Alpes ;
- la signature des bons de commande édités par le centre de services partagés régional à partir du progiciel Chorus sur l'ordonnancement des autorités habilitées ;

dans le cadre de l'exécution des dépenses et des recettes de l'État relevant des programmes énumérés dans le tableau ci-annexé.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Béatrice BESANCON-MATILE, délégation de signature est donnée à Madame Nouha GARES, attachée, adjointe au chef du centre de services partagés régional Chorus et à Madame Marie-Claude BACCHIOCCHI, attachée, adjointe au chef du centre de services partagés régional Chorus, chef de la section des responsables des demandes de payement, pour les actes suivants :

- la validation dans Chorus des engagements juridiques, engagements de tiers et titres de perception ;
- la certification du service fait dans Chorus ;
- la validation dans Chorus des demandes de payement ;
- la signature des ordres de payer transmis au service facturier du bloc 1 à la direction régionale des finances publiques d'Auvergne-Rhône-Alpes ;
- la signature des bons de commande édités par le centre de services partagés régional à partir du progiciel Chorus sur l'ordonnancement des autorités habilitées ;

dans le cadre de l'exécution des dépenses et des recettes de l'État relevant des programmes énumérés dans le tableau ci-annexé.

**Article 2 :** Délégation de signature est donnée aux responsables de prestations financières placés sous l'autorité du chef du centre de services partagés régional Chorus dont les noms suivent, conformément aux modalités ci-après :

- pour la validation dans Chorus des engagements juridiques, à :
  - Madame Brigitte NICOROSI-SAGNARD, secrétaire administrative de classe supérieure, chef de la section dépenses de fonctionnement ;
  - Madame Catherine SIMONETTI, secrétaire administrative de classe supérieure, responsable des prestations financières ;
  - Monsieur Christophe CHALANCON, secrétaire administratif de classe normale, chef de la section « dépenses sur marchés » ;
  - Madame Virginie GANDINI, secrétaire administrative de classe normale, responsable des prestations financières ;
  - Madame Vivaldy Aurore ONGALA MOUNGUIZA, secrétaire administrative de classe normale, chef de la section « subventions et recettes » ;
  - Madame Sarah PIZZI, secrétaire administrative de classe normale, responsable des prestations financières ;
  - Madame Isabelle PEILLON, adjointe administrative principale de 1ère classe, responsable des prestations financières ;
  - Madame Sylvie BOUCHAKER, adjointe administrative principale de 2ème classe, responsable des engagements juridiques et gestionnaire des demandes de payement ;
  - Madame Marie-Thérèse DESMOULINS, agente contractuelle, responsable des prestations financières ;
- pour la validation dans Chorus des engagements de tiers et titres de perception, à :
  - Madame Vivaldy Aurore ONGALA MOUNGUIZA, secrétaire administrative de classe normale, chef de la section « subventions et recettes » ;
  - Madame Marie-Thérèse DESMOULINS, agente contractuelle, responsable des prestations financières ;

- pour la certification dans Chorus du service fait, à :
  - Madame Brigitte NICOROSI-SAGNARD, secrétaire administrative de classe supérieure, chef de la section dépenses de fonctionnement ;
  - Madame Catherine SIMONETTI, secrétaire administrative de classe supérieure, responsable des prestations financières ;
  - Monsieur Christophe CHALANCON, secrétaire administratif de classe normale, chef de la section « dépenses sur marchés » ;
  - Madame Vivaldy Aurore ONGALA MOUNGUIZA, secrétaire administrative de classe normale, chef de la section « subventions et recettes » ;
  - Madame Sarah PIZZI, secrétaire administrative de classe normale, responsable des prestations financières ;
  - Madame Marie-Thérèse DESMOULINS, agente contractuelle, responsable des prestations financières ;
  
- pour la validation dans Chorus des demandes de paiement, à :
  - Madame Brigitte NICOROSI-SAGNARD, secrétaire administrative de classe supérieure, chef de la section dépenses de fonctionnement ;
  - Madame Catherine SIMONETTI, secrétaire administrative de classe supérieure, responsable des prestations financières ;
  - Monsieur Christophe CHALANCON, secrétaire administratif de classe normale, chef de la section dépenses sur marchés ;
  - Madame Virginie GANDINI, secrétaire administrative de classe normale, responsable des prestations financières ;
  - Madame Vivaldy Aurore ONGALA MOUNGUIZA, secrétaire administrative de classe normale, chef de la section « subventions et recettes » ;
  - Madame Sarah PIZZI, secrétaire administrative de classe normale, responsable des prestations financières ;
  - Madame Isabelle PEILLON, adjointe administrative principale de 1ère classe, responsable des prestations financières ;
  - Madame Sandrine CAVET, adjointe administrative principale de 2ème classe, responsable des demandes de paiement sur son portefeuille de dépenses et gestionnaire des engagements juridiques ;
  - Madame Gabrielle GUILLOU, adjointe administrative de 2ème classe, responsable des demandes de paiement sur son portefeuille de dépenses et gestionnaire des engagements juridiques ;
  - Madame Marie-Thérèse DESMOULINS, agente contractuelle, responsable des prestations financières ;
  
- pour la signature des bons de commande édités par le centre de services partagés régional Chorus à partir du progiciel Chorus sur l'ordonnancement des autorités habilitées, ainsi que pour la signature des ordres de payer transmis au service facturier du bloc 1 à la direction régionale des finances publiques d'Auvergne-Rhône-Alpes, à :
  - Madame Brigitte NICOROSI-SAGNARD, secrétaire administrative de classe supérieure, chef de la section dépenses de fonctionnement,
  - Madame Catherine SIMONETTI, secrétaire administrative de classe supérieure, responsable des prestations financières ;
  - Monsieur Christophe CHALANCON, secrétaire administratif de classe normale, chef de la section dépenses sur marchés ;
  - Madame Virginie GANDINI, secrétaire administrative de classe normale, responsable des prestations financières ;
  - Madame Vivaldy Aurore ONGALA MOUNGUIZA, secrétaire administrative de classe normale, chef de la section « subventions et recettes »,
  - Madame Sarah PIZZI, secrétaire administrative de classe normale, responsable des prestations financières ;
  - Madame Isabelle PEILLON, adjointe administrative principale de 1ère classe, responsable des prestations financières ;

- Madame Marie-Thérèse DESMOULINS, agente contractuelle, responsable des prestations financières.

**Article 3 :** Délégation de signature est donnée, pour la certification du service fait dans Chorus ainsi que pour la signature des ordres de payer transmis au service facturier du bloc 1 à la direction régionale des finances publiques d’Auvergne-Rhône-Alpes, aux agents placés sous l’autorité du chef du centre de services partagés régional Chorus dont les noms suivent :

- Madame Agnès BROCHET, adjointe administrative principale de 1ère classe, gestionnaire des dépenses et recettes ;
- Madame Nathalie COLOMB, adjointe administrative principale de 1ère classe, gestionnaire de projet ;
- Monsieur Yves MARCQ, adjoint administratif principal de 1ère classe, gestionnaire de dépenses ;
- Madame Isabelle RESSAULT, adjointe administrative principale de 1ère classe, gestionnaire de projet ;
- Madame Marie-Jeanne RUIZ, adjointe administrative principale de 1ère classe, gestionnaire de projet ;
- Madame Catherine ABELLA, adjointe administrative principale de 2ème classe, gestionnaire de projet ;
- Madame Agnès CHASSOULIER, adjointe administrative principale de 2ème classe, gestionnaire des dépenses et recettes ;
- Madame Isabelle CIAIS, adjointe administrative principale de 2ème classe, gestionnaire de dépenses ;
- Madame Christine FONTY, adjointe administrative principale de 2ème classe, gestionnaire des dépenses et recettes ;
- Madame Véronique KALIFA, adjointe administrative principale de 2ème classe, gestionnaire de projet ;
- Madame Mélanie LOURDET, adjointe administrative principale de 2ème classe, gestionnaire de dépenses ;
- Madame Chantal ROUVIÈRE, adjointe administrative principale de 2ème classe, gestionnaire des dépenses et recettes ;
- Monsieur Emmanuel TORRES, adjoint administratif principal de 2ème classe, gestionnaire des dépenses et recettes ;
- Madame Eugénie VALENCIN, adjointe administrative principale de 2ème classe, gestionnaire de projet ;
- Madame Sylvie BOUCHAKER, adjointe administrative principale de 2ème classe, responsable des engagements juridiques et gestionnaire des demandes de paiement ;
- Madame Sandrine CAVET, adjointe administrative principale de 2ème classe, responsable des demandes de paiement sur son portefeuille de dépenses et gestionnaire des engagements juridiques ;
- Madame Colette MARTINVALET, adjointe administrative principale de 2ème classe, gestionnaire de projet ;
- Madame Graziella NAOUAR, adjointe administrative principale de 2ème classe, gestionnaire des dépenses et recettes ;
- Madame Candice SOTTON, adjointe administrative principale de 2ème classe, gestionnaire des dépenses et recettes ;
- Madame Mounia DEBOUS, adjointe administrative, gestionnaire de dépenses ;
- Madame Gabrielle GUILLOU, adjointe administrative, responsable des demandes de paiement sur son portefeuille de dépenses et gestionnaire des engagements juridiques ;
- Madame Marie GUYON, adjointe administrative, gestionnaire de dépenses ;
- Madame Sophia HAMDI, adjointe administrative, gestionnaire de dépenses ;
- Monsieur Lionel IMBERTI, adjoint administratif, gestionnaire de dépenses ;
- Monsieur Stéphane BOTTIGLIONE, agent contractuel, gestionnaire de dépenses ;
- Madame Marie-Thérèse DESMOULINS, agente contractuelle, responsable des prestations financières ;
- Monsieur David GAUTHIER, agent contractuel, gestionnaire des dépenses et recettes ;
- Madame Séverine PUTOUD, agente contractuelle, gestionnaire de dépenses.



**Article 4 :** Les signatures des personnes citées aux articles 1 à 3 figurant en annexe du présent arrêté, sont accréditées auprès du directeur régional des finances publiques d'Auvergne-Rhône-Alpes et du département du Rhône ainsi qu'auprès des directeurs départementaux des finances publiques de l'Ain, de l'Isère et de la Savoie.

**Article 5 :** L'arrêté préfectoral n° 2018-7 du 5 janvier 2018 est abrogé.

**Article 6 :** Le Secrétaire général pour les affaires régionales est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture d'Auvergne-Rhône-Alpes.

Le Préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes,  
Préfet du Rhône

Stéphane BOUILLON